



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER  
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

**\*\*Veillez noter que ce document a été traduit à l'aide d'un outil de traduction numérique à partir de la version originale anglaise\*\***

29 août 2022

Chers parents/ tuteurs des usagers des garderies :

Nous tenons à vous informer que le ministère de l'Éducation (MEQ) a annoncé une augmentation pour les utilisateurs réguliers des services de garde, a modifié les besoins des utilisateurs réguliers et a réduit la Ped. Frais journaliers.

- Les frais de garderie par usager régulier passeront de 8,55 \$ à 8,95 \$ par jour à compter du 31 août 2022.
- Le tarif de base pour une journée pédagogique passera de 8,55 \$ + 8,00 \$ = 16,55 \$ à 8,95 \$ + 6,35 \$ = 15,30 \$ au 31 août 2022
- L'exigence d'être considéré comme **regular** status a changé de 3, 4 ou 5 jours par semaine à **1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine** . Le minimum de 2 périodes par jour reste. Le calendrier doit demeurer le même pour toute l'année, à moins qu'un calendrier mensuel ne soit fourni.

Par conséquent, votre facture de frais de garde tiendra compte de ces nouveaux changements à compter **du 31 août 2022**.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le technicien de la garderie de votre enfant.

Sincèrement,

AN ENGLISH  
EDUCATION,  
A BILINGUAL  
FUTURE

UNE  
ÉDUCATION  
EN ANGLAIS,  
UN AVENIR  
BILINGUE

[swlauriersb.qc.ca](http://swlauriersb.qc.ca)



Josée Pomminville  
Liaison avec les garderies  
Organisation scolaire et garderie

AN ENGLISH  
EDUCATION,  
A BILINGUAL  
FUTURE

UNE  
ÉDUCATION  
EN ANGLAIS,  
UN AVENIR  
BILINGUE

[swlauriersb.qc.ca](http://swlauriersb.qc.ca)

29 août, 2022

Chers parents / tuteurs des usagers des services de garde :

Nous tenons à vous informer que le ministère de l'Éducation (MEQ) a annoncé une augmentation pour les usagers réguliers des services de garde, une modification de l'exigence relative à l'utilisateur régulier et une diminution des frais de journées pédagogiques.

- Les frais de garderie par utilisateur régulier passeront de 8,55 \$ à **8,95 \$**/par jour à compter du 31 août 2022.
- Les frais de base pour une journée pédagogique passeront de 8,55\$ +8,00\$=16,55\$ à **8,95\$ + 6,35\$=15,30\$** à compter du 31 août 2022.
- L'exigence pour être considéré comme un **statut régulier** est passée de 3, 4 ou 5 jours par semaine à **1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine**. Le minimum de 2 périodes par jour est maintenu. L'horaire doit rester le même pendant toute l'année ou un calendrier mensuel doit être fourni.

Par conséquent, votre facture de service de garde reflétera ces nouveaux changements à partir du 31 août 2022.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter la technicienne du service de garde de l'école de votre enfant.

Cordialement,

Josée Pomminville  
Technicienne Liaison des services de garde  
Organisation scolaire et service de garde scolaire